

Sanctions pénales: retour vers le futur

La mise en œuvre de l'internement à vie des délinquants dangereux et certaines décisions judiciaires récentes renouent avec une conception ancienne de la sanction pénale. Cette évolution, qui va à l'encontre des théories modernes sur lesquelles est fondée la réforme du Code pénal, pourrait aboutir à des impasses.

e père du droit pénal moderne doit se retourner dans sa tombe. En 1764, Cesare Beccaria publie son fameux Traité des délits et des peines qui influence encore notre conception du droit pénal et tout particulièrement celle du régime des sanctions. C'est à ce moment-là qu'on passe de la fonction expiatoire de la peine à une logique tournée vers l'avenir. La peine a dès lors principalement deux buts: la prévention individuelle, soit empêcher le délinquant de récidiver, et la prévention générale, soit dissuader les autres de l'imiter. L'élimination des éléments dangereux, par l'exil, le bannissement ou plus simplement par la mort, tend dès lors à perdre du terrain dans l'application des sanctions

Beccaria paraît aujourd'hui bien loin. Un dimanche noir, le constituant a fait sienne l'idée plus que discutable qu'un certain nombre de délinquants extrêmement dangereux devaient être internés sans réelle possibilité de sortie. Le Conseil fédéral tente de la mettre en œuvre en tordant les conventions internationales à l'extrême. On a heureuse-

ment échappé à l'application rétroactive qui était proposée en consultation (cf. *DP* n° 1634). Mais les auteurs de l'initiative brandissent avec insistance l'arme référendaire devant un Parlement qui sera sous pression. Autre fait inquiétant: les tribunaux eux-mêmes ont récemment privilégié la solution extrême de l'internement dans des procès retentissants où elle ne paraissait pas nécessairement s'imposer.

Ce double constat traduit une évolution de la fonction même de la sanction pénale. Notre ordre juridique conçoit la prison, même à perpétuité, comme une étape vers une éventuelle sortie: elle prépare à la resocialisation du condamné et un jour, à sa sortie. Lorsque cette idée paraît insupportable, la solution s'appelle l'internement qui permet théoriquement de maintenir une personne enfermée pour une durée indéterminée. L'internement répond donc à la volonté de mettre certains individus hors d'état de nuire. Dans ce raisonnement, l'amendement du coupable passe à l'as.

Suite de l'article d'Alex Dépraz à lapage 4

Annoncer les rectifications

9 décembre 2005 Domaine Public nº 1670 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Sommaire

Un dossier consacré à Swisscom répertorie le pour et le contre d'une privatisation de l'opérateur national. page 2 et 3

L'urbanisation doit respecter le développement durable et la Suisse découvre un projet pour son territoire. page 4 et 5

Sous pression, le capital va rendre des comptes. page 6 et 7

ASECE, une fondation pour financer les microprojets. *page 8*

Swisscom

Merz et Blocher, avec le consentement du Conseil fédéral, ont fait de Swisscom une épreuve de force. Ils ont choisi le moment et les armes. Qu'on aille donc au duel sur le pré référendaire. L'enjeu concernera toute la politique droitière voulue par une majorité de l'Assemblée fédérale.

Edito page 3

Vente, mode d'emploi

	Pour	Contre	Remarques / Questions
Gestion d'entreprise	Swisscom a besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour se position- ner sur un marché qui évolue de ma- nière imprévisible. (Conseil fédéral)	Swisscom se porte bien, elle est concurrentielle. La mettre en vente, c'est prendre le risque d'en faire un objet de pure spéculation. (Syndicat)	La stratégie du Conseil fédéral est opaque. S'agit-il de proposer les ac- tions au public ou de négocier la repri- se de la part de la Confédération par un groupe?
		Swisscom doit créer de la valeur en Suisse, pas à l'étranger. (PSS)	Le PSS n'explique pas comment Swisscom peut croître dans un mar-
		La taille réduite de Swisscom en ferait une proie pour les grands groupes étrangers. On ne peut laisser passer cette infrastructure en mains étran- gères. (PSS)	ché indigène saturé.
		Swisscom en mains publiques doit pouvoir se développer à l'étranger. (Syndicat)	
Principe	La Confédération ne peut assumer à terme le double rôle de régulateur et de propriétaire d'un opérateur soumis à la régulation. (Conseil fédéral)		
Finances	L'expansion de Swisscom comporte des risques que la Confédération ne peut assumer. Mieux vaut encaisser aujourd'hui la contrepartie du capital que de courir le risque d'en perdre tout ou partie. (Conseil fédéral)	Swisscom rapporte gros à la Confédération: en moyenne 550 millions par an depuis 1998. Pourquoi se défaire d'une telle source de revenu? La majorité bourgeoise profitera de cette rentrée extraordinaire pour réduire les impôts. (PSS)	Vu la saturation du marché intérieur, la pression sur les prix et la difficulté de s'implanter sur des marchés extérieurs très profitables, il est peu probable que la Confédération continue de profiter de telles rentrées. Si la vente des actions de la Confédération rapporte 17 milliards, la réduction de la dette allégerait la charge des intérêts de 400 millions par an.
Politique		La Confédération perdrait le contrôle du développement des télécoms en Suisse. L'Etat ne pourrait plus fixer d'objectifs stratégiques. (Syndicat)	Jusqu'à présent, l'actionnaire majori- taire a plutôt laissé la bride sur le cou à l'entreprise.
		L'Etat doit rester majoritaire pour assurer un contrôle démocratique. (PSS)	
Service public	Le service public est garanti par la loi et non par le statut public de l'action- naire majoritaire. (Conseil fédéral)	La privatisation conduira à une baisse de l'offre de prestations et de la quali- té de la desserte de base, ainsi qu'à une réduction des investissements dans les régions périphériques. (PSS)	
Social		La desserte de base doit satisfaire aux critères sociaux et de solidarité, garantir l'emploi, en particulier dans les régions périphériques. Seul l'Etat peut assurer le respect de ces obligations sociales. (PSS)	Swisscom se comporte déjà comme une entreprise privée. Comparative- ment, elle a comprimé ses effectifs plus que tout autre opérateur en Europe.

La privatisation en question

n travail d'amateur sur le fond comme dans la forme. Telle apparaît la démarche de privatisation annoncée par le Conseil fédéral. Le gouvernement aurait-il voulu délibérément faire capoter ce projet qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Tout indique que la décision résulte d'un coup de force initié par le bulldozer-chef du Département de justice et police et que ses collègues n'ont pas vu passer la balle (voir l'Edito).

Visiblement cette décision n'a été ni préparée ni discutée avec les dirigeants de Swisscom. La cacophonie gouvernementale permet de douter que les membres du collège aient compris les enjeux d'une telle décision. Il ne suffit pas de déclarer vouloir se dessaisir d'une participation majoritaire et de balayer les craintes en faisant référence à l'obligation légale de la desserte de base, actuellement dévolue à Swisscom.

des formes multiples qui ouvrent des même posées?

perspectives d'avenir fort différentes à l'entreprise. S'agit-il d'une ouverture totale du capital au public, particuliers et/ou investisseurs institutionnels, à un prix fixe ou variable? Ou le Conseil fédéral envisage-t-il de céder sa part à un seul investisseur? A-t-il prévu de conserver une part infime du capital sous forme d'actions spécifiques (golden share) qui, pour préserver un intérêt national, lui donnerait un droit de veto sur l'évolution du capital et des activités de la société?

L'exécutif est-il prêt, en contrepartie à l'abandon du capital, à muscler la loi sur les télécommunications au titre de la desserte de base, par exemple en précisant les obligations du concessionnaire en matière d'investissements et d'obligations sociales (convention collective de travail), en renforçant les pouvoirs de l'organe de régulation?

A toutes ces questions, le Conseil ne En effet, une privatisation peut revêtir donne pas de réponses. Se les est-il

Le service public à l'heure des réseaux

Quelle que soit l'issue de la présente démarche de privatisation de Swisscom - acceptation ou refus du Parlement et, le cas échéant, du peuple - l'évolution du secteur des télécommunications imposera une réflexion sur l'engagement de l'Etat et la notion de service public.

Tous les analystes s'accordent sur le fait qu'à l'avenir, seules subsisteront les entreprises de télécoms offrant le «quadruple play», téléphonie fixe et mobile, Internet et télévision. Un jeu que seul Cablecom joue actuellement en Suisse, puisque ce mois encore il offrira des prestations de téléphonie mobile. Mais à terme, la simple transmission de la parole, de l'image et des données ne rapportera rien ou presque. Déjà l'on peut téléphoner par Internet sans bourse délier. Seule la fourniture de contenus et de services sera rentable. Ce n'est pas un hasard si la restructuration de la branche se réalise par concentration verticale, par réseaux et en fonction des contenus. Ainsi en prenant le contrôle de Cablecom, le groupe américain Liberty Global, présent déjà dans treize pays européens et détenteur de droits importants sur les sons et les images, s'assure un réseau câblé en Suisse. De même Swisscom vient d'acquérir 49% de CT Cinetrade, une société multimédia propriétaire de droits sur des films, DVD et vidéos. Dans ce contexte, que devient le service public? Au-delà de l'accès à la communication, doit-il encore s'étendre aux contenus (chansons, films, services divers) véhiculés par les réseaux? Est-ce le rôle d'une société contrôlée par l'Etat de fournir ce type de prestations? Et une société active essentiellement sur le marché intérieur pourra-t-elle tenir tête à des concurrents internationalement actifs?

Edito

Relever le gant

n aurait aimé parler du dossier Swisscom posément. Quel avenir et quelle stratégie pour une société dont l'actionnaire majoritaire est la Confédération et qui doit affronter un double défi, celui d'une concurrence agressive et celui d'une technologie en constante et rapide évolution? On aurait aimé analyser sans préjugés les deux options proposées. La première où l'Etat, en régulateur, définit les exigences auxquelles les entreprises concessionnaires auront à se soumettre avant qu'elles ne se livrent, librement, à armes égales, au jeu concurrentiel; la seconde où l'Etat, dans ce dispositif, s'assure en plus par une société qu'il contrôle que, sur le terrain, la concurrence s'exerce dans un esprit de service public.

On aurait aimé mener plus avant la réflexion sur la mission d'une société détenue par l'Etat. On aurait pu alors affirmer que le premier objectif n'est pas de distribuer des dividendes généreux, dont on fait un si grand mérite à Swisscom, même s'il est satisfaisant que ces retombées garnissent l'escarcelle publique plutôt que le gousset d'actionnaires privés. La priorité serait de se donner les moyens, en investissements et en recherche, de suivre et de s'adapter à l'extraordinaire évolution des télécommunications. Et pourquoi pas des accords et des collaborations avec des sociétés européennes de service public? Deuxième priorité, une politique des prix la plus avantageuse possible. Certes les dividendes distribués en souffriraient, les actionnaires minoritaires s'en plaindraient, la tenue de l'action en pâtirait, les 17 milliards considérés comme la valeur boursière de Swisscom se ratatineraient. Mais où est la vraie valeur? Dans la cotation ou dans les services rendus?

On aurait aimé, mais l'heure n'est plus à la dissertation. Messieurs Merz et Blocher, avec une majorité consentante du Conseil fédéral, ont fait bruyamment de ce sujet une épreuve de force. Ils ont choisi le moment et les armes. Qu'on aille donc au duel sur le pré référendaire. Au plus vite. L'enjeu du référendum dépassera Swisscom. Il concernera toute la politique droitière voulue par une majorité de l'Assemblée fédérale lors de l'élection surprise (quoique soigneusement préparée) du tandem Merz-Blocher.

L'engagement de tous ceux qui ne veulent pas de ce leadership sera large, nous le souhaitons, et total. Les fleurets ne seront pas mouchetés.

Un nouveau projet territorial pour la Suisse

a Suisse - Portrait urbain, réalisé par les étudiants du Stu-✓ dio de Bâle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, avec leurs enseignants, les architectes Roger Diener, Jacques Herzog, Pierre de Meuron, Marcel Meili et le géographe Christian Schmid, n'est pas seulement une étude territoriale de la Suisse comme on la présente communément. C'est plus: un projet, ou plutôt un avant-projet, d'aménagement du territoire helvétique qui rompt avec le continuel retour lénifiant et idéologique à la «décentralisation concentrée» que nous sert périodiquement le discours officiel.

Cet avant-projet recompose la Suisse en cinq parties très différentes et inégales et, parallèlement, propose quelques orientations pour l'aménagement du tout et des parties. Tout d'abord les trois métropoles (*Metropolitanregio*- nen), Zurich, Bâle et Genève. En développement mais vulnérables, elles sont importantes pour le pays car elles constituent les principales ouvertures sur l'extérieur. Ensuite les six réseaux de villes (Städtenetze): Berne (ex-espace Mittelland), Lausanne/Valais, Innerschweiz (Lucerne), Aarau/Olten, le Tessin et Ostschweiz (Saint-Gall). Ils sont pour la plupart en difficulté. Il s'agit de renforcer et de stabiliser ces villes ainsi que leurs liaisons, afin que ces réseaux remplissent leur rôle d'armatures du territoire national. Puis les trois zones calmes (Stille Zonen), situées sur le plateau: le Gros-de-Vaud, la région du Napf (Emmental, Entlebuch, etc.) et la Suisse orientale (Appenzell, Toggenburg, etc.), lentement envahies par les résidences secondaires, voire principales, des habitants des métropoles et des réseaux de villes. En marge de ces

trois zones, le Jura, ses crêtes et ses pentes, est présenté avec ambiguïté comme une zone de même type; les Alpes urbaines (Alpine Resorts), dont les centres sont pour la majorité des lieux touristiques anciens, presque toujours haut de gamme. Dans ces lieux, la superposition entre la culture montagnarde d'origine et la culture urbaine a basculé définitivement: Davos est un morceau de Zurich, Verbier de Genève! Tous ces centres doivent faire face à la concurrence touristique mondiale. Enfin les friches alpines (Alpine Brachen), un territoire que l'on peut aussi nommer le «désert suisse», dans lequel va sans doute se retrouver, à plus ou moins long terme, une partie des centres des Alpes urbaines. Mais les zones des friches alpines en contact avec les métropoles et les réseaux de villes vont subir dans un avenir proche un envahisse-

ment semblable à celui que subissent les zones calmes.

Développer de manière soutenable les métropoles, renforcer et stabiliser les réseaux de villes, stopper l'envahissement, le mitage des zones calmes et de certaines friches alpines, conforter et entretenir les infrastructures et les équipements des Alpes urbaines, ne pas laisser se désertifier les friches alpines: ces premières propositions du Studio de Bâle sont certes fragiles, mais elles ouvrent des perspectives utiles pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du pays tout entier. dm

L'étude est disponible aux éditions Birkhauser. Le supplément hebdomadaire *Das Magazin* (*Tages-Anzeiger, Basler Zeitung*, *Berner Zeitung et Solothurner Zeitung*), daté du 11 novembre (n° 44), présente le projet de manière très complète.

Suite de la première page

Sanctions pénales

La révision de la partie générale du Code pénal, adoptée par les Chambres en 2002, va à l'encontre de cette perception toujours plus étendue du rôle des sanctions pénales. Les courtes peines privatives de liberté y sont remplacées par des peines de substitution, comme le travail d'intérêt général. Dans le climat actuel, on peut légitimement craindre que la mise en œuvre de cette réforme, déjà chaotique (cf. DP n° 1653), tourne au fiasco. Les juges risquent d'augmenter la durée des peines privatives de liberté pour être certains que les condamnés soient «hors circuit» pour au moins quelques

années. L'application du nouveau Code pénal pourrait donc aboutir à un résultat désastreux, l'augmentation de la population carcérale sans moyens adéquats pour l'encadrer: la meilleure manière de fabriquer des récidivistes.

Les passionnants débats autour du Code pénal vaudois de 1843 le démontrent (cf. encadré ci-contre). Les discours d'experts ne suffisent pas: une politique criminelle humaine et tournée vers l'individu n'a de chance, aujourd'hui comme hier, que si elle est soutenue par des voix courageuses au sein du pouvoir.

Il y a un siècle et demi déjà...

A cette époque, le Canton de Vaud se faisait le précurseur d'une politique criminelle libérale. En 1843, le Grand Conseil adoptait un nouveau Code pénal, inspiré notamment des idées de Beccaria, et qui rompait définitivement avec la justice pénale de l'Ancien Régime. Une étude lausannoise de Pascal Gilliéron permet de mesurer la distance relativement faible qui sépare les débats du début du XXIe siècle de ceux qui ont présidé à l'adoption de ce code audacieux pour son époque. Une discussion pour le moins nourrie: le Conseil d'Etat vaudois consacra 68 séances à peaufiner son projet entre 1841 et 1842! A la tribune du Grand Conseil, certains députés n'hésitèrent pas à combattre la peine de mort. Ainsi Descombaz: «La société est-elle désarmée si elle n'a pas d'échafaud?». Ils n'obtiendront pas gain de cause, car l'abolition n'interviendra qu'en 1875. Mais l'application de la peine capitale est strictement limitée: seuls trois condamnés seront exécutés sous l'empire du Code pénal de 1843. On ne souhaite pas à la future loi sur l'internement des délinquants dangereux une vie aussi longue que le Code pénal vaudois de 1843 qui ne fut abrogé qu'en 1932.

Pascal Gilliéron, «Le Code pénal vaudois de 1843 ou l'éclectisme comme expression de la pensée pénale libérale», *Bibliothèque historique vaudoise*, n° 126, Lausanne, 2005.

Haro sur l'éparpillement urbain

La croissance incontrôlée de la ville du XXº siècle ne respecte ni la qualité de la vie, ni celle de l'environnement. Un ouvrage collectif dresse un bilan et amorce une correction de tendance vers un développement urbain durable.

C elon Bruxelles, les bouchons sur les o,7 et 3% du PIB des pays membres de l'Union. La Suisse ne fait certainement pas mieux. Les agglomérations sont étouffées matin et soir par le trafic. Le professeur Stéphane Nahrath, coauteur du livre Enjeu du développement urbain durable ne mâche pas ses mots. Dans sa politique d'aménagement du territoire, la Confédération a ignoré la ville pour se préoccuper prioritairement de la protection des zones agricoles et de la composante rurale de l'identité nationale. Une loi de 1976 entendait donner des instruments efficaces aux aménagistes. Elle prévoyait le prélèvement et la redistribution des plus-values foncières entre les propriétaires, tout en donnant aux collectivités des moyens pour financer les expro-

priations. La droite a lancé et gagné le référendum. La Suisse n'a pas eu de politique foncière urbaine. La hausse des prix du sol a contribué à l'exode des logements en périphérie. Les villes se sont étalées dans une couronne d'un diamètre d'une vingtaine de kilomètres. L'éparpillement de l'habitat ne s'est pas accompagné d'un développement correspondant des transports publics. Il a provoqué le trafic pendulaire paralysant et polluant que l'on connaît aujourd'hui.

Les voitures au garage

Tous les aménagistes sont désormais d'accord. Il faut densifier la ville. Les agglomérations auront un centre principal et plusieurs centres secondaires reliés entre eux par un réseau performant de transports publics. La Confédération découvre enfin les villes. Malgré son ardeur économe, elle entend débloquer six milliards pour financer le trafic d'agglomération. Voilà pour la carotte. Mais il faut aussi manier le bâton. Les auteurs de l'ouvrage préconisent de décourager le trafic automobile. Il faut le renchérir par le prix de l'essence et introduire des péages urbains. Les entreprises qui occupent beaucoup de personnel devront s'implanter à proximité d'une desserte efficace des transports publics. Celles où domine le transport des marchandises pourront s'installer à côté d'une autoroute. On devrait même imposer des quotas d'utilisation des véhicules privés aux entreprises, voire des habitants d'un immeuble. La politique des quotas de pollution s'appliquerait également au chauffage des bâtiments.

Dialogue entre partenaires

Densification de la ville ne signifie pas empilement de la population dans des lieux inhospitaliers. Si l'espace privé du logement est plus restreint, il doit être prolongé par un espace public attractif: rues piétonnes, squares collectifs, espaces verts. Pour promouvoir ce développement urbain plus durable, les collectivités doivent avoir des instruments nouveaux. En voici quelques-uns: obligation de construire des parcelles disponibles, prélèvement de la plus-value foncière, extension du droit d'expropriation, plans d'affectation à l'échelle de l'agglomération.

Les auteurs de cet ouvrage collectif n'entendent pas se retrancher dans leur tour d'ivoire universitaire. Ils reconnaissent que des plans imposés de haut vers le bas sont irréalisables. La nouvelle ville doit se construire par le dialogue avec tous les partenaires.

Stéphane Nahrath et al., *Enjeu du développement urbain durable*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

Fonds d'infrastructure: le compte n'est pas bon

L'initiative populaire «Avanti», lancée par le TCS, préconisait l'achèvement rapide du réseau autoroutier, le doublement du tunnel routier du Gotthard et la construction d'une troisième piste pour les tronçons d'autoroute les plus chargés. Le Parlement a surenchéri dans un contre-projet qui ajoutait au programme du club automobile le financement du trafic d'agglomération. En février 2004, le peuple rejetait sèchement ce marché de dupes.

Le Conseil fédéral revient à la charge. Il propose un fonds d'infrastructure doté de 20 milliards répartis sur 20 ans, qui fait la part belle à l'achèvement et à l'amélioration du réseau des autoroutes (14 milliards). Certes les 6 milliards prévus pour améliorer le trafic d'agglomération sont les bienvenus. Mais en prévoyant d'affecter le gros de la dotation aux autoroutes, le Conseil fédéral tente de contourner la volonté populaire exprimée en 2004: l'analyse Vox avait clairement montré que le refus d'alors visait une extension du réseau autoroutier.

L'âge du consensus, les entreprises

En Suisse, même si avec un peu de retard par rapport à d'autres pays, les actionnaires revendiquent leurs droits et les placements éthiques gagnent en importance.

es principes d'une gestion responsable des entreprises se généralisent en Suisse également. L'article de la semaine passée (*DP* n° 1669) s'achevait sur une remarque optimiste. Trop peut-être, après trente ans d'attaques portées à la toute-puissance des conseils d'administration et des managers vedettes: «une nouvelle Bastille» selon Roby Tschopp, auteur d'un article paru

Dire et faire

Dans sa Lettre d'information de juin 2005, Actares relève l'ambiguïté du Credit Suisse First Boston. D'une part, celui-ci souscrit aux «Equator Principles», un engagement volontaire qui invoque le respect des standards environnementaux et sociaux établis par la Société financière internationale (un organisme de la Banque mondiale qui s'occupe des investissements privés). D'autre part, l'institut bancaire conseille la filiale de Shell, «Sakhalin Energy Investment Company», prête à bâtir un oléoduc et gazoduc de la valeur de douze milliards de dollars, en dépit des dommages écologiques du projet qui menace la survie de la baleine grise, ainsi que l'existence des populations locales. C'est tout le défaut d'accords qui ne prévoient ni contrôle indépendant ni sanctions en cas d'infraction. A l'image du «Global Compact», parrainé par les Nations Unies, qui entend promouvoir un ensemble de valeurs fondamentales dans les pratiques des entreprises, mais qui repose exclusivement sur la bonne foi des signataires.

en août 2001 dans Moneta, la revue de la Banque Alternative Suisse. Si les sites des multinationales - de Novartis à Wall Mart affichent les modes d'emploi du profit moralisé, il est vrai aussi que la pratique désavoue souvent les engagements de façade (cf. encadré ci-contre). Notamment à l'égard des salariés volontiers dépossédés du fruit de leur travail, aussi bien sur le Plateau suisse que dans les sweatshop indiens et chinois, malgré des bénéfices à faire tourner la tête. Il est vrai que les syndicats, entre conflit ouvert et concertation, semblent négliger les avantages de la participation au capital des sociétés, tout juste symbolique, utile pour obtenir des informations réservées à l'assemblée générale. Le salarié, propriétaire d'actions, représente toujours une anomalie dont on ne sait pas vraiment tirer parti. Alors que les défenseurs de l'écologie, du tiers-monde, ainsi que les représentants de la société civile rentabilisent le retour en force de l'actionnaire - sans renier les éclats militants à la face des puissants et de l'opinion publique - ouvriers et employés observent de loin l'offensive portée contre l'impunité de l'argent.

Les principes en action

Malgré le fossé qui sépare les belles promesses des changements concrets, les entreprises s'exposent de plus en plus à la curiosité de leurs interlocuteurs, riches ou pauvres, légitimes ou autoproclamés, isolés ou organisés. La fronde gagne le cœur du système. Applaudie par une partie du monde politique suisse, échaudé par les rémunérations fantastiques de quelques PDG indigènes, qui réclame enfin davantage de transparence et de démocratie.

En avril de cette année, le conseil d'administration de Nestlé a été ébranlé par la fondation Ethos, représentant cinq caisses de pension: 36% de voix s'expriment contre le double mandat de Peter Brabeck - à la fois président du conseil d'administration et administrateur délégué (AD). Du jamais vu. Gros titres dans les médias, et la multinationale de Vevey sonde ses investisseurs en vue

d'un changement de statuts renforçant leur rôle dans la gestion de la société.

Depuis 1999, la Déclaration de Berne (DB) pilote la campagne Clean Clothes en Suisse. Elle engage Migros, Veillon et Switcher à adopter un code de conduite en matière de droits des travailleurs, surtout à l'étranger. Six ans plus tard, l'action se poursuit. D'autres producteurs de maillots et pantalons bon marché tombent dans le filet des droits de l'homme et des travailleurs.

La fondation collective de placement NEST - Netzwerk Stiftung - basée à Zurich répond à l'obligation de s'affilier à la LPP, entrée en vigueur le 1^{et} janvier 1985, en lançant des investissements durables dans le secteur de la prévoyance, fidèle ainsi à ses racines de coopérative d'entreprises autogérées. Aujourd'hui, elle gère une fortune de

Suite à la page 7

Petits nombres

Après un début de siècle plutôt flamboyant, l'engouement pour les placements éthiques marque un temps d'arrêt. Le climat boursier incertain entrave quelque peu la croissance des fonds verts, dont le rendement n'a rien à envier cependant aux portefeuilles traditionnels. Et les frais d'évaluation des bons et des mauvais placements (*rating*), facturés aux investisseurs, ont souvent un effet dissuasif.

Si en Europe et aux Etats-Unis les caisses de pension investissent 11% à 12% de leur patrimoine en fonds verts, en Suisse, ce taux descend audessous de 1%.

négocient leur responsabilité

ONG, investisseurs privés et institutionnels exercent une pression constante sur les sociétés qui, à leur tour, acceptent petit à petit de «moraliser» leurs activités.

400 millions pour le compte d'un millier de clients. Avant tout le monde, NEST a imaginé une rente de veuvage pour les couples concubins et homosexuels, favorisé le temps partiel et privilégié l'écologie et le social, sans perdre de vue le rendement des placements.

De l'affrontement au partenariat

Ces événements témoignent de la partie en cours pour le contrôle et la «moralisation» de l'argent. Celle-ci se joue entre contestation, lobbying et recherche de consensus. Boycottages, grèves et campagnes médiatiques, mises en scènes par des ONG en marge du pouvoir économique ont rencontré le besoin de renouvellement surgi au sein des entreprises, via les caisses de pension notamment, pressées par leurs assurés. Militants et actionnaires expropriés se sont retrouvés sur le même front, non pas contre le capital - même si les plus radicaux des altermondialistes rêvent encore de le neutraliser, sinon de le dépasser - mais pour le domestiquer.

Voilà que la Déclaration de Berne (DB) compte toujours sur l'appui de l'opinion publique tout en multipliant les contacts avec les dirigeants des entreprises dont elle veut influencer les stratégies. Comme dans le cas de Syngenta, mère de l'herbicide Paraquat qui provoque des milliers d'intoxications chaque année. Ou de Roche et Novartis

à qui elle demande de baisser les prix des médicaments et de modifier leur politique de brevets afin de favoriser la concurrence des génériques dans les pays en développement.

A son tour, la fondation Ethos, qui gère une partie de la fortune de quelques caisses de pension, module ses interventions. Elle interroge régulièrement les entreprises, formule des recommandations de vote à l'usage des actionnaires lors des assemblées générales, publie des rapports sur leur gestion et investit les fonds qui lui sont confiés, en fonction à la fois de l'engagement social et écologique des sociétés et de leur présence indicielle sur le marché boursier, afin de toucher également les firmes indisciplinées.

Ainsi les adversaires se sont rapprochés et ont commencé à collaborer.

Le changement de l'intérieur

Mauvaise publicité et chantage à l'investissement, servis par une vigilance accrue, laminent les réticences du capital et l'obligent au compromis. Sans parler du succès des placements verts auprès des épargnants et des subventions ciblées élargies par les pouvoirs publics qui flattent les affaires politiquement correctes aux yeux de CEO, PDG, AD et cadres supérieurs en tout genre.

On trouve alors d'un côté les agences d'évaluation sociale et environnementale,

Centre Info de Fribourg qui collabore avec Ethos et Actares - rattrapées maintenant par des analystes traditionnels - Lombard Odier Darier Hentsch (LODH) à Genève ou Vontobel à Zurich - qui notent les capitalisations

Investissements à sens unique

Comme le font remarquer Yvan Maillard et Philippe Spicher du Centre Info, les caisses de pension placent presque exclusivement leur argent dans des sociétés cotées en bourse. Toutefois, les microcrédits (cf. article à la page 8) en faveur de petites entreprises représentent également des investissements socialement responsables.

boursières selon des critères éthiques. Ces notations (ratings) débouchent ensuite sur des fonds de placement responsables. Et de l'autre des consultants qui accompagnent leurs mandataires vers le respect de ces critères afin d'attirer investisseurs et consommateurs. Car la responsabilité sociale peut et doit devenir la clef du succès d'une entreprise. C'est la conviction de Paola Ghillani, fondatrice et présidente de Paola Ghillani & Friends SA (ancienne directrice de Max Havelaar), qui imagine et concrétise à tous les niveaux d'un établissement la vision d'un monde meilleur grâce à l'économie. Sans renoncer à gagner de l'argent.

> Les sources et les références utilisées pour la rédaction de cet article sont disponibles sur www.domainepublic.ch

L'appel du droit

La bonne volonté, même intéressée, ne suffit pas. C'est pourquoi ONG et experts préconisent des mesures législatives. Les fonds de pension par exemple devraient informer les assurés sur l'utilisation de critères sociaux et écologiques dans leurs investissements, ainsi que de l'utilisation des droits de vote lors des assemblées générales. Cette disposition, en vigueur en Grande-Bretagne depuis 2000, a triplé les placements durables des caisses de retraite.

Sur le plan du droit international, les organisations non gouvernementales tentent aussi de combler le vide légal dont profitent les multinationales. Codes de conduites et principes promulgués par ONU et autres OCDE, bien que nécessaires, restent lettre morte à défaut de contrôles et de sanctions véritables à l'égard des fautifs.

Une thérapie sociale sans miracle

Depuis cinq ans la fondation ASECE, créée par Georges Aegler, soutient projets et entrepreneurs en mal de financement.

) il est un téléphone qui fit plaisir à Georges Aegler, le fondateur de ASECE (Association solidarité et création d'entreprises), pionnier du petit crédit en Suisse romande, c'est celui d'un préposé de la Commission fédérale des banques. Car un quotidien avait, en un titre accrocheur et de pleine page, qualifié sa fondation de «Banque des pauvres». Or les banques sont soumises à la loi. Mais il faut qu'il y ait vingt prêteurs pour que l'activité soit qualifiée de bancaire. ASECE n'en est pas encore là, et pourtant elle est bien présente sur le terrain du petit crédit.

Microfinance

Imaginons que vous vouliez créer une entreprise installant des systèmes d'alarme ou, plus banalement, reprendre une épicerie, vous avez peu de chances qu'une banque vous ouvre un crédit si vous ne disposez pas de fonds propres ou de cautions. Encore plus difficile si vous êtes au chômage. Le microcrédit correspond à un besoin. Dans tous les pays européens, des institutions se sont créées pour y répondre. Souvent le crédit est un moyen de sortir du chômage. Dans les pays en développement, le microcrédit permet de lutter contre la pauvreté d'hommes et de femmes pour qui l'achat d'une machine artisanale est un début d'indépendance.

Le microcrédit se heurtait au scepticisme de ceux qui estiment les risques trop élevés. Or l'expérience a démontré que, s'il faut compter avec des pertes, elles ne sont pas supérieures aux risques bancaires ordinaires. A

condition qu'une présélection sévère soit opérée sur les projets présentés (voir fiche technique ci-dessous). On peut dire sommairement que le 10% des projets sont retenus et que sur ce nombre 10% sont défaillants.

Le prix d'une place de travail

Dans l'industrie et les services, on évalue le prix d'une place de travail. Pour qu'un collaborateur soit opérationnel, quel est le coût de ce qui doit être mis à sa disposition en espace et matériel? Les montants sont de plus en plus élevés, dépassent souvent le million; et c'est une des causes de la concentration et de l'essoufflement de trop petites sociétés.

Mais dans l'économie sociale, l'investissement est aussi significatif. D'après les chiffres d'ASE- CE, il faut compter 15 000 francs de prêt, chiffre auquel s'ajoutent d'autres apports, s'il y a un montage avec des sources de financement ou de cautionnement supplémentaires. Enfin ASECE fonctionne en grande partie sur le bénévolat, de telle sorte que les coûts d'exploitation de la fondation n'entament pas le capital; les frais qui subsistent sont en partie couverts par des contributions du seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) et des cantons dans la mesure où il s'agit de chômeurs réintégrés dans le circuit économique. La place de travail sociale, même modeste, représente donc un investissement élevé, plusieurs millions pour moins de cent personnes. Précisons qu'il ne s'agit pas d'un coût, puisque les prêts sont remboursables et que les personnes intégrées génèrent du chiffre d'affaires et pour la collectivité, par les impôts, des revenus.

Georges Aegler estime, expérience faite, que le suivi de l'entreprise est encore plus important que le crédit. En accord avec le seco, l'accompagnement des projets sera prolongé de six mois à une année.

Une leçon

On ne peut être qu'admiratif devant l'énergie et la persévérance qui ont été nécessaires pour imposer en Suisse le concept et la pratique du microcrédit. Mais à la mesure du coût financier et humain de la réintégration des chômeurs de longue durée, on peut juger bien légères les sociétés qui allègent sans nécessité impérative leurs effectifs et externalisent les coûts sociaux.

Fiche technique

Fondation ASECE créée en 2000 par Georges Aegler Siège: rue Pré-du-Marché 23, 1004 Lausanne

Email: fondation@asece.ch Site internet: www.asece.ch

Prestations:

- financement: microcrédit jusqu'à 30000 francs, taux préférentiels, modalités de remboursement adaptées de cas en cas;
- accompagnement: faisabilité, viabilité du projet, soutien après démarrage par des collaborateurs bénévoles qui apportent leurs compétences professionnelles et commerciales.

Bilan au début de la sixième année d'activité:

- Projets analysés: 710
- Prêts accordés: 71 soit 10% dont 50% à des chômeurs
- Emplois générés: 88
- Total des prêts: 1313000 francs
- Chiffre d'affaires généré: plus de 23 millions
- Défaillances: 7 projets, 10% du montant des prêts
- Bénévoles actifs: 32

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jacques Guyaz (jg)

Rédaction: Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Daniel Delley (jd) Alex Dépraz (ad) André Gavillet (ag) Daniel Marco (dm) Albert Tille (at)

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

-

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch